

Mesdames et Messieurs, Chers collègues

C'est pour moi un privilège que de représenter le président de la Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie, Mr Bendjaber qui s'excuse vivement de ne pouvoir être aujourd'hui parmi nous et m'a chargé de présenter à Dr Schmidt et tout les organisateurs de cette rencontre toutes ses félicitations, et nous souhaite à tous pleins succès dans nos travaux.

C'est pour moi également un autre privilège et un honneur que de présenter au nom de notre Chambre et de notre délégation, la situation environnementale de l'Algérie à nos frère et amis représentants de la Tunisie, du Maroc, de la Libye et de l'Egypte à qui, à travers eux, je souhaite beaucoup de bonheur et de prospérité à la population de notre région.

Permettez moi également de remercier nos amis Tunisiens pour la qualité de l'accueil pour cette rencontre.

La gestion environnementale en Algérie et un des objectifs nationaux prioritaire à savoir

- l'amélioration de la santé et de la qualité de la vie du citoyen,
- la conservation du capital naturel et l'amélioration de sa productivité,
- la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité,
- la protection de l'environnement régional et global.

Pour la réalisation de ses objectifs nationaux, il était nécessaire de mettre en œuvre des mesures institutionnelles et d'accompagnement pour des investissements prioritaires. Les mesures institutionnelles vont depuis l'élaboration et mises en œuvre de lois (protection de l'environnement, déchets, eaux, protection du littoral etc) jusqu'à la mise en place d'instruments économiques de gestion de l'environnement. les mesures d'accompagnement passent depuis les campagnes de sensibilisation aux suivis de la réalisation des plan d'action. Des investissements relaient ces mesures pour le long terme (10 ans) que le court terme (3,5 ans).

Effectivement, l'Algérie a connu dans le cadre de son engagement résolu de réformes politiques et économiques, une activité économique intense et diversifiée, à travers la mise en œuvre, des plans de développement sectoriels soutenus par le

plan de relance économique, selon une approche programmatique et participative de développement durable, à court, moyen et long terme, associant l'ensemble des décideurs, acteurs et partenaires socio-économiques et politiques.

Le secteur de l'environnement a connu des mutations à travers notamment le renforcement du cadre institutionnel et juridique :

- **Sur le plan de la politique environnementale** : le plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable fixe les différents programmes environnementaux du pays pour 2001-2010.
- **Sur le plan législatif et réglementaire** : plusieurs lois et leurs décrets d'application relatifs au secteur industriel ont été promulgués, notamment ceux relatifs aux émissions atmosphériques, aux effluents industriels, aux déchets, aux établissements classés et à la maîtrise de l'énergie, aux délégués de l'environnement dans l'entreprise...
- **Sur le plan institutionnel** : plusieurs organismes ont été créés pour accompagner la politique environnementale.

Il convient de noter que des incitations fiscales ont été mises en place pour lutter contre la pollution industrielle (taxes relatives aux effluents industriels, aux rejets atmosphériques, aux activités polluantes, aux déchets spéciaux et aux produits). Ces taxes peuvent être des instruments efficaces et efficients de la politique environnementale. Elles transmettent un signal de prix qui contribuent à garantir que les pollueurs tiennent compte du coût de la pollution pour l'environnement au moment de prendre des décisions de production et de consommation.

En complément des politiques à caractère réglementaires et fiscale, l'Etat mène vis-à-vis des entreprises une politique d'incitation à même de réduire les pollutions. Celle-ci se manifeste notamment par des aides permettant aux entreprises de se mettre à niveau en investissant dans des technologies propres et en mettant en place de système de management de qualité, d'environnement et de sécurité, et aussi accélérer les efforts par différents Fonds existants (FEDEP, Fonds de promotion de la compétitivité industrielle, Fonds de maîtrise de l'énergie et bientôt le fonds de la mise à niveau).

En outre plusieurs entreprises industrielles ont intégré la protection de l'environnement dans leurs stratégies. Ces actions se sont concrétisées par :

1. la signature de contrats de performances environnementales avec le Ministère chargé de l'environnement,
2. leur adhésion à la charte de l'entreprise,
3. la mise en place de délégations à l'environnement.

En ce qui concerne le contrôle et la surveillance de la pollution industrielle, le Ministère chargé de l'environnement dispose au niveau des wilayas de directions de l'environnement, de commissions d'installations classées et d'inspections et de laboratoires au niveau régional. Par ailleurs, d'autres organismes relevant d'autres secteurs ont des attributions de contrôle (Ministères de l'Energie et des Mines, de l'Industrie, des Ressources en Eau.)

S'agissant du conseil et de services, il existe plusieurs organismes publics et privés relayant la volonté politique et ciblant un large éventail de problématiques liées à la protection de l'environnement. Cette évolution a donné naissance à un tissu de compétences, tant au niveau de l'université qu'à celui des opérateurs, et qui constitue un vivier d'expertises.

Quant aux innovations écologiques, des expériences ont été menées par les entreprises dans le domaine et nous citons quelque unes dans les domaines ci-après:

1. traitement des surfaces, la substitution des sels de cyanures par des sels neutres réalisée par l'entreprise SNVI dans les années 80,
2. fabrication d'aérosols pour les pesticides, conversion des CFC 11 et 12 par du GPL en 1988,
3. fabrication des cosmétiques, conversion des CFC de gaz comprimé en 1989.

Le marché de l'environnement en Algérie

Dans le cadre du Programme Complémentaire de soutien à la croissance pour la période 2005-2009, plusieurs projets sont prévus qui offrent des opportunités intéressantes dans les domaines suivants :

1. Gestion des déchets solides et urbains :

avec 5 millions de déchets ménagers par an et 2000 décharges non contrôlées, Il est prévu

1. la réalisation dans le cadre du Programme de Gestion Intégrée des déchets Ménagers (PROGDEM) 50 Centres d'Enfouissement Technique (CET),
2. la création de micros entreprises chargées du recyclage des sachets en plastique.

Des opportunités d'affaires existent dans :

1. l'ingénierie,
2. la formation,
3. les équipements de collecte,
4. les équipements de CET,
5. les équipements de centres de tri,
6. les équipements de compostage,
7. les équipements de déchetteries,
8. les incinérateurs d'hôpitaux,
9. la valorisation des déchets de construction, etc.

2. Gestion des déchets spéciaux

L'Algérie produit plus de 300.000 tonnes de déchets spéciaux par an. Des opportunités pour la sensibilisation des producteurs de déchets par :

1. la formation,
2. la réalisation d'unités de récupération d'huiles usagées,
3. l'implantation d'incinérateurs de déchets liés aux activités de soins infectieux.
4. le désamiantage de 145 établissements de formation professionnelle.

Incitations financières et techniq

Participation du secteur privé:

est pratiquement En l'absence de la participation du secteur privé dans la gestion des déchets, les autorités algériennes ont décidé de promouvoir les dispositifs incitatifs pour stimuler la participation de ce secteur par la création de micro entreprises. Sous formes de contrats ou de concessions les activités de collecte, d'exploitation de décharges, de recyclage, de tri et de compostage peuvent faire l'objet de sous-traitance.

1. Le Fonds National de l'Environnement et de Dépollution (FEDEP) ;
2. l'Agence Nationale des Déchets (AND) ;
3. le centre National des technologie de production plus propre (CNTPP) ;
4. le conservatoire national pour la formation à l'environnement (CNFE) ;
5. l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) ;
6. l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) ;

sont appelés à apporter leur concours dans le soutien et la mise en oeuvre de projets viables.

Aujourd'hui le processus de mise à niveau environnementale des entreprises est à peine amorcé en Algérie. Les PME /PMI occupent une place centrale dans le tissu économique mais souffrent, cependant, de divers handicaps. A ce jour à peine 15 d'entreprises sont certifiées ISO 14001 réparties entre publics et privées. Il faudrait élargir et renforcer l'expertise locale dans le domaine de l'accompagnement à la mise en place du système de management environnemental à travers tout le territoire national.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

la Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie, vous invite à participer à ce vaste programme et vous assure de toute sa disponibilité pour assister tout opérateur et investisseur de notre région à réaliser un projet dans un domaine aussi noble que celui de la protection de l'environnement.

Et merci pour votre attention.